

## Info

Rechercher une actualité...



Accueil Info Info Lorient Merlevenez. La commune alloue une subvention exceptionnelle de 6 000 € aux marchés nocturnes

Dimanche 11 juin 2023 16:39



## Merlevenez. La commune alloue une subvention exceptionnelle de 6 000 € aux marchés nocturnes



Les marchés nocturnes seront reconduits cet été. © Ouest-France

### Newsletter maville

Abonnez-vous à la newsletter - Lorient

✉ Votre e-mail

Je m'inscris

Votre e-mail, avec votre consentement, est utilisé par la société Additi Multimedia pour recevoir les newsletters sélectionnées. En savoir plus

### Exprimez-vous !

44

Sondage. Quelle est la destination de vacances de vos rêves ?

### L'info en continu

**EN IMAGES.** Dans le Finistère,...

11/06/23 - 21:17

**Plocmeur se transforme.** Faut-il...

11/06/23 - 20:30

**VIDÉO.** À Saint-Malo, des...

11/06/23 - 20:30

**Menhirs détruits à Carnac.** Le...

11/06/23 - 20:29

**Lorient.** À peine créé, le...

11/06/23 - 20:11

Toute l'info en continu

**Subventions au comité des fêtes, augmentation de la taxe d'aménagement, écoles, désignation des délégués pour les élections sénatoriales ont été étudiées lors du conseil municipal de Merlevenez (Morbihan, vendredi 9 juin 2023).**

Le conseil municipal de **Merlevenez (Morbihan)** s'est réuni vendredi 9 juin 2023 sous la présidence de Bruno Le Bossier, maire.

#### Une subvention exceptionnelle au comité des fêtes

La première édition des marchés d'été ayant connu un grand succès en 2022, ils seront reconduits. « **J'ai été contactée, pour l'instant, par une quarantaine de commerçants. Cette année, deux groupes se produiront chaque soir sur scène dans des styles musicaux différents** », a souligné, lors du conseil, Sylviane Kerzerho, l'adjointe et porteuse du projet. Ces animations estivales sont organisées en partenariat avec le comité des fêtes qui s'est vu attribuer une subvention de 6 000 €, afin de faire face aux dépenses qu'engendre la manifestation (cachets des groupes, sonorisation et autres).

#### Une augmentation de la taxe d'aménagement

La commission des finances a décidé de porter le taux de la taxe d'aménagement actuel de 4,5 % à 5 % pour 2024. Cette taxe est perçue par les communes et le Département pour toutes les opérations de construction, de reconstruction ou d'agrandissement d'un bâtiment nécessitant l'obtention d'un permis de construire, d'un permis d'aménagement ou d'une autorisation préalable. « **Avec cette hausse de 0,5 %, nous serons au même niveau que les communes du territoire** », a précisé Bruno Le Bossier.

#### La commune suit l'avis de la commission des finances

Afin de permettre aux écoles d'assurer des prestations similaires à l'année précédente, le conseil a suivi l'avis de la commission des finances et a appliqué une augmentation de 6 % aux montants votés en 2022, soit 1 348,66 € pour un élève de maternelle et de 332,39 € pour un élève du primaire. Le total des dépenses réalisées pour l'école publique (45 élèves en maternelle et 105) en primaire est de

#### Infos les + lues

#### Infos les + commentées

**N°1 Ligue 1. Le FC Lorient refuse de libérer son entraîneur...****N°2 Coup de tonnerre, Régis Le Bris sur le départ du FC...****N°3 Des étoiles de mer s'échouent par centaines sur une...****N°4 FC Lorient. Régis Le Bris sur le départ, Julien...****N°5 Guidel. Le surf, sport d'excellence au collège**

### Quiz et jeux

95 590,29 €. Pour l'école privée (56 élèves en maternelle et 94 en primaire), le montant est de 106 769,35 €.

Le forfait fournitures scolaires par classe est supprimé et remplacé par un forfait fournitures scolaires par élève. Pour 2023, le conseil a validé un forfait de 76 € par élève de primaire et 109 € par élève de maternelle.

### Les élections des sénatoriales 2023

La liste Élection sénatoriales 2023 Merlevenez a été élue à l'unanimité. Bruno Le Bossier, Sylviane Kerzerho, Sandrine Le Fur, Didier Le Blimeau, Claude Jaffré, Yvan Conguisti et Yves Gautier représenteront la commune en tant que délégués titulaires en vue des prochaines élections sénatoriales. Aucun délégué suppléant n'a été élu.

Ouest-France

Retrouvez d'autres actus sur les communes de :

Lorient Merlevenez

Donnez votre avis



Abonnez-vous 1<sup>er</sup> mois offert

Acheter le journal du jour



### Les avis des internautes

\* Votre commentaire...

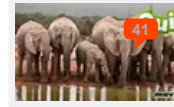
En cochant cette case, j'accepte et je reconnais avoir pris connaissance des **conditions générales d'utilisation** et de **la politique de données personnelles**.

Envoyer

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement informatique par la société Additi Multimedia, sur le fondement de l'exécution d'un contrat et sont utilisées notamment pour prendre en compte, modérer et répondre à vos commentaires sur les contenus mis en ligne sur le site. Elles seront conservées conformément à notre politique de données personnelles, sauf dispositions légales particulières. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et de portabilité, en vous adressant directement à pdp@sipa.ouest-france.fr ou par courrier à "Délégué à la Protection des Données Personnelles SIPA Additi Multimedia - ZI Rennes Sud-Est, - 10 rue du Breil - 35051 Rennes cedex 9". Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. **En savoir plus**



### Quiz. Les photographes et les photographies célèbres



Quiz. 10 questions sur les éléphants



Quiz. L'amitié dans la littérature

Tous les quiz



Lorient maville.com

Suivre la Page

15 K followers

#### RUBRIQUES SITE MAVILLE

Accueil

Info

Sport

Restaurants

Cinéma

Sorties

Jeux

Shopping

Météo

Pratique

Bons plans du jour

Devenez annonceur

Cookies

Données personnelles

Mentions légales

Plan du site

Contact

Modifier le consentement

#### SITES OUEST-FRANCE

Ouest-France

Ouest-France Auto

Ouest-France Immo

Ouest-France Emploi

Ouest-France Solidarité

Incubateur OFF7

Comparateur Assurances

Infocale

Bons plans Ouest-France

Commerces Ouest-France

Comparateur de produits

Codes promo



Les applications mobiles **Ouest-France** disponibles en téléchargement

**maville**

par



© Copyright maville.com | WEB66

